



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Deposé de récépissé en préfecture  
le 19/11/2023 à 12h01  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023

Date de convocation : 10 novembre 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-079

Date d'affichage : 10 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 32

**Objet : Validation du projet social 2023-2026 dans le cadre du renouvellement de l'agrément du Centre social Jean Carmet**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par Mme Sana AABIBOU, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE.

ETAIENT ABSENTS : M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Sabah AÏD, Mme Kadiatou LY,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Le Conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20231116-VI-DEL-2023-079-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023

**VU** les circulaires CNAF n°2012-13 du 20 juin 2012 et n°2016-005 du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale,

**VU** l'agrément centre social accordé par la CAF de l'Essonne au centre social Jean Carmet pour la période 2019-2022,

**VU** le nouveau projet social annexé,

**VU** l'avis de la commission « Politique de la Ville et des Quartiers » du 8 novembre 2023,

**CONSIDERANT** la volonté de la ville de poursuivre le déploiement des services du centre social Jean-Carmet et la nécessité de solliciter le renouvellement de l'agrément « centre social » pour la période 2023-2026 pour obtenir la participation financière de la CAF de l'Essonne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet social 2023-2026 du centre social Jean-Carmet en vue du renouvellement de l'agrément "animation globale et coordination (AGC)" et de l'agrément "Animation Collective Familles (ACF)",
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de l'agrément « centre social » Jean-Carmet auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne pour une durée maximale de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions "coordination et animation globale (AGF)" et "animation collective familles (ACF)" à intervenir dans ce cadre avec la CAF de l'Essonne et tous documents afférents à la mise en œuvre du projet social 2023-2026 du centre social Jean-Carmet.



Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....2.1.NOV.2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.